

*Comptes publics*

Une autre partie de ce premier rapport concernait l'évaluation des programmes et elle contenait trois recommandations. Premièrement, le gouvernement devrait accorder la priorité aux évaluations, les années-personnes autorisées devraient être consacrées davantage à l'évaluation des programmes et, au cours des cinq prochaines années, il faudrait déployer les mêmes efforts pour l'évaluation de l'efficacité et de la planification. Le paragraphe 23 du rapport est un peu plus précis à ce sujet. On peut lire que:

... en 1975 environ 3,500 années-personnes ont été affectées à la fonction de «planification et d'évaluation».

En principe, 3,500 années-personnes devraient suffire pour faire une bonne planification et une bonne évaluation, mais ce chiffre englobait 267 postes de cadres supérieurs. Malheureusement, le témoignage révélait également que, dans 23 ministères, seules 131 années-personnes ont été consacrées à l'évaluation des programmes, dont 62 dans un seul ministère. D'où cette recommandation, monsieur l'Orateur.

Deuxièmement, le comité recommandait que les rapports techniques sur l'efficacité de l'évaluation fassent l'objet d'un examen critique et notamment, que le comité invite les revues spécialisées à publier des analyses de façon à ce que les chercheurs puissent émettre leurs opinions au sujet des techniques d'évaluation.

Je ne crois pas être aussi compétent que d'autres membres du comité pour faire des observations sur l'examen critique et le jargon technique de certains rapports d'évaluation, mais je laisse la recommandation parler d'elle-même.

La troisième et dernière recommandation au chapitre de l'évaluation des programmes était que les bénéficiaires de programmes gouvernementaux soient tenus, en vertu d'une entente, de répondre aux demandes raisonnables d'information aux fins de la recherche en évaluation.

Elle visait à surmonter les problèmes que pose le refus de coopérer. Le vérificateur général et le gouvernement se sont en fait rendu compte que de nombreux organismes ayant bénéficié de subventions refusaient de coopérer en fournissant les informations dont les évaluateurs avaient besoin pour évaluer les programmes et voir s'ils méritaient d'être financés.

La recommandation la plus importante est probablement celle-ci où le comité demande que le gouvernement donne suite aux recommandations du présent rapport d'ici le 31 mars 1981, afin que le Parlement soit tenu au courant de l'évolution du processus d'imputabilité du gouvernement envers le Parlement. Si nous ne pouvons pas obtenir que le gouvernement soit comptable et responsable envers les Communes, les députés élus pour s'occuper des affaires des contribuables ne pourront pas faire leur travail comme il convient.

Nous avons déposé le rapport en juillet 1980, en demandant au gouvernement d'y donner suite dans les huit mois et demi. J'admets que le gouvernement a donné signe de vie, mais il n'a pas pris les mesures dont nous avons besoin, même si le président du Conseil du Trésor a déclaré au nom du gouvernement qu'on s'occupait de prendre des mesures, et malgré les lettres qu'il m'a adressées. Je tiens à citer quelques passages de ses

lettres. Premièrement, en 1980, à propos du rapport du comité permanent déposé le 18 juillet 1980, le ministre disait:

● (1540)

Je l'ai étudié avec mes collaborateurs au Conseil du Trésor et au bureau du contrôleur général, et nous en sommes venus à la conclusion que les recommandations du comité étaient effectives et à propos. En outre, en ma qualité de président du Conseil du Trésor, je trouve encourageant que le comité ait reconnu que nous cherchions tous à améliorer les méthodes de gestion.

Peut-être le ministre détient-il ce portefeuille depuis trop longtemps, car cette lettre date de deux ans. A l'époque où il l'a écrite, à titre de président, il connaissait fort bien la teneur des délibérations du comité permanent des comptes publics, ses recommandations, ses objectifs et les témoignages qu'il avait entendus. Il dit plus loin dans cette même lettre:

J'ai toujours cru, et je crois toujours d'ailleurs, que les dépassements de coûts relèvent du comité des comptes publics.

Voilà qui fait plaisir à entendre de la part du ministre. Dans le même paragraphe, il ajoute:

Parce qu'il est surtout saisi de données tirées du rapport du vérificateur général, une bonne part des renseignements qui lui sont communiqués sont désuets.

Je m'en suis déjà plaint moi aussi. Et il ajoute:

Je m'efforce donc, moi aussi, de communiquer aux parlementaires des informations plus actuelles sur la gestion des projets, afin de renforcer les méthodes d'examen et de contrôle qui existent actuellement au Parlement.

Dans cette lettre, le ministre a écrit noir sur blanc il y a deux ans qu'il souscrivait à toutes les recommandations du comité. Mais il s'est passé quelque chose dans l'intervalle. Je ne sais pas si c'est parce qu'il n'a plus ni les pouvoirs, ni l'influence ou l'intérêt qu'il avait—allez savoir—mais il ne se passe plus rien. Voilà pourquoi il est important que la Chambre étudie ce rapport aujourd'hui.

De crainte que les députés d'en face ne pensent que je fais tout un plat du manque d'intérêt du ministre, je vais lire pour leur gouverne deux phrases tirées d'une lettre qu'il m'a écrite à titre de président du comité, le 6 février 1981. C'était quatre mois après la première lettre dont j'ai parlé. Nous avions déposé notre deuxième rapport à la Chambre à ce moment-là. Voici ce qu'il écrit dans cette lettre:

... Je tiens à vous assurer que le Conseil du Trésor continuera de s'intéresser aux efforts de votre comité et qu'il songe à mettre au point une façon officielle d'accueillir les rapports du comité des comptes publics.

Autrement dit, chaque fois que nous allons déposer un rapport, il va m'écrire pour me remercier et pour me dire quelle bonne besogne le comité a accomplie. Puis il ajoute le commentaire suivant, qui est très révélateur:

Même si je ne tiens pas le deuxième rapport du comité des comptes publics pour aussi intéressant et aussi utile que le premier, je tiens à vous assurer que le Conseil du Trésor continuera de tenir compte des recommandations que votre comité pourra faire au Parlement.

Autrement dit, le ministre rend hommage du bout des lèvres au deuxième rapport, tout en signalant qu'il ne le goûte pas autant que le premier. En utilisant dans sa deuxième lettre l'expression «ainsi que je l'ai fait à l'égard du premier rapport», il me réitère son appui. C'est donc que dans l'intervalle de quatre mois, il n'avait pas beaucoup changé d'avis.